

Projet éolien de Parcés-sur-Sarthe et du Bailleul (72)

Vue depuis la zone d'implantation du projet

LETTRE D'INFORMATION N°1

Février 2022

Parcéennes, Parcéens,

Nous vous avons informés de la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Parcés et de Le Bailleul.

Par délibération du conseil municipal du 14 janvier 2019 nous avons répondu favorablement au lancement de cette étude.

Au début de ce mandat nous avons fait le choix de nous engager durablement dans la protection de l'environnement notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de nos bâtiments et équipements. Concrètement, cela se traduit déjà par des travaux lourds de restauration et d'isolation de bâtiments publics, l'utilisation de la biomasse (bois granules) comme source d'énergie dans les locaux du restaurant scolaire. Un autre projet commun à l'école publique et à l'EHPAD est à l'étude pour une installation de chaudière biomasse (bois plaquettes) avec réseau de chaleur.

Pour réduire davantage notre dépendance aux énergies fossiles, nous avons la conviction qu'il faut diversifier notre approvisionnement en source d'énergie. Le solaire et l'éolien sont aussi des opportunités pour notre territoire.

Le projet éolien porté par la société JP Énergie Environnement sera ponctué de temps de communication et de concertation accessibles à vous tous.

La société JPee en 2018 a initié une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien sur Le Bailleul. Une délibération en 2019 a été prise pour acter l'étude de ce projet éolien sur notre commune.

L'information est importante dans le cadre de ce projet et primordial de réaliser l'ensemble des études d'impact avant toute chose. L'acceptabilité du projet est l'enjeu actuel, la pédagogie et le dialogue seront nécessaires. Ce projet éolien est à développer en bonne intelligence, dans le bon sens du terme et en toute cordialité. Il nous faut partager l'idée qu'une concertation en amont, est essentielle pour réfléchir dans le respect des intérêts et opinions de chacun.

Le soutien local est indispensable à la réussite de tout projet. Les débats autour de l'éolien touchent nombre de concitoyens. Ce développement d'énergie éolienne est, je pense, une opportunité pour notre territoire. Un tel projet peut contribuer à dynamiser nos communes (Parcés sur Sarthe/Le Bailleul) sans toutefois dénaturer notre paysage rural. Bien sûr il faudra être vigilant et travailler ensemble sur le sujet environnemental.

Les études ont d'ailleurs commencé, un rétro planning a été présenté au conseil municipal au mois de janvier 2022. La démarche amorcée avec ce projet amène à réfléchir. Aujourd'hui dans les conditions budgétaires limitées, les retombées fiscales de ces futures éoliennes pourront nous permettre de lancer de nouveaux projets.

Le Maire

Michel GENDRY

Le Maire,
Éric DAVID.



Un projet éolien sur les communes de Parcés-sur-Sarthe et du Bailleul

Après des premiers échanges avec les élus des communes du Bailleul et de Parcés-sur-Sarthe, la société JP Energie Environnement (JPee), producteur français d'énergies 100 % renouvelables, a obtenu en **janvier 2019** un accord de principe favorable de la part des deux conseils municipaux afin d'étudier la faisabilité d'un projet de parc éolien sur le territoire des deux communes.

Des **études environnementales (écologiques, acoustiques et paysagères entre autres)** sont menées depuis l'hiver 2021 afin de déterminer la faisabilité de ce projet et d'en définir les caractéristiques (modèle et nombre d'éoliennes, localisation des implantation, etc.)

En février 2022, un mât de mesure sera installé au sein de la zone d'implantation potentielle pour évaluer finement le potentiel éolien du site.

À partir des résultats de ces expertises différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la configuration optimale dans le respect des enjeux humains et environnementaux.

Cette première lettre d'information a pour objectif de vous présenter la zone d'implantation potentielle, les études à venir et le calendrier prévisionnel du projet.

Zone d'implantation potentielle



Déroulé d'un projet éolien

Délibération du conseil municipal en faveur du développement d'un projet éolien

Accords fonciers

Constitution du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter

Pré faisabilité
~ 6 mois

Développement
~ 18 mois

Instruction
~ 12 mois

Construction
~ 9 mois

Détermination d'une zone propice au développement éolien
Rencontre des parties prenantes (maire, conseil municipal, propriétaires et exploitants agricoles, etc.)

Étude écologique
Étude paysagère
Étude acoustique
Conformité avec les servitudes techniques

Recevabilité du DDAE
Enquête publique
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

L'historique du projet

- automne/ hiver 2018 Echanges entre JPee et les élus municipaux des deux communes
- janvier 2019 Délibération des conseils municipaux pour étudier la faisabilité du projet
- février 2019 Réunion d'information à la salle communale de Parcé-sur-Sarthe
- printemps 2019/ printemps 2020 Signature des accords fonciers avec les propriétaires/exploitants agricoles
- février 2020 Présentation du projet aux représentants de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et point d'étape en conseil municipal de Parcé-sur-Sarthe
- août 2021 Lancement des études écologiques
- novembre 2021 Lancement des études paysagères et patrimoniales
- janvier 2022 Point d'étape en conseil municipal du Bailleul et de Parcé-sur-Sarthe

Les études menées

Étude paysagère

- Démarrage des études en novembre 2021
- Durée : 6 mois d'inventaires paysagers et patrimoniaux
- Réalisation de photomontages au cours du printemps/été 2022

Bureau d'études



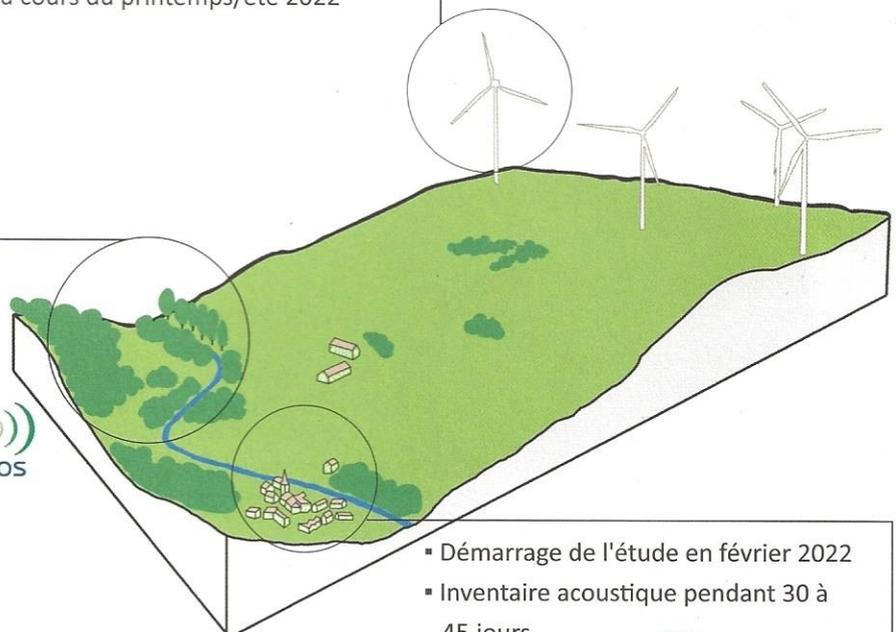
Étude écologique

- Démarrage des études en août 2021
- Durée : 12 mois d'inventaires et 6 mois d'étude des résultats

Bureaux d'études



&



- Démarrage de l'étude en février 2022
- Inventaire acoustique pendant 30 à 45 jours

Bureau d'études



Étude acoustique

Démantèlement /
Repowering

Prochaines étapes

- **Campagne acoustique** : mesure du bruit ambiant aux abords de la zone de projet. Une douzaine de points d'écoute en continu pendant 30 à 45 jours. Installation d'un mât de mesure de 12 mètres sur une parcelle agricole en bordure de la D57 afin de corréler les mesures de bruit avec les vitesses et les directions de vent ;
- Présentation du projet en Bureau des Maires ;
- Création du Comité de suivi.

Les règles de démantèlement des parcs éoliens évoluent

Initialement, la réglementation sur la remise en état des sites éoliens imposait le retrait de 1 mètre de dalle en béton. L'arrêté du 22 juin 2020 impose dorénavant le retrait de l'intégralité de la dalle et l'obligation de remplacer les fondations excavées par des terres de même caractéristiques que sur le reste du terrain.

Les règles sur la constitution des garanties financières, mises en place dans l'hypothèse d'une défaillance du propriétaire du parc éolien, évoluent également. Le montant des garanties financières, constituées à la construction du parc éolien, pour le démantèlement futur des installations, a été revu à la hausse. Initialement fixé à 50 000 euros par éolienne, le montant est dorénavant proportionnel à la puissance des éoliennes selon la formule suivante :

Coût unitaire de démantèlement = (50 000 + 25 000 x (Puissance unitaire installée en MW - 2))



Cette formule couvre le coût total du démantèlement déduit de la vente des composants des éoliennes aux filières de revalorisation (acier, béton, etc.). En effet, l'article du 22 juin 2020 impose une valorisation de 90 % de la masse de l'éolienne à partir du 1^{er} juillet 2022.



120
salariés



230 000
foyers alimentés



338 MW
parcs en exploitation



JP Energie Environnement (JPee) est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables**.

Depuis 2004, JPee **développe, finance, construit et exploite** des parcs éoliens et solaires. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges et Montpellier.

Depuis 2019, la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) accompagne JPee en devenant actionnaire à 49 % de ses projets dès lors que ceux-ci sont prêts à construire.

En 2021, près de 580 GWh d'origine renouvelable ont été produits et ont permis l'alimentation en électricité de plus de 230 000 foyers.

JP Energie Environnement s'engage sur le long terme avec les territoires afin de réaliser des projets cohérents, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la transition énergétique.

Contact

JPee (Agence Nantes)

1 rue Célestin Freinet
44200 Nantes

www.jppee.fr

Théo Bouckaert
Chef de projet éolien

06 37 91 83 43

theo.bouckaert@jppee.fr

